

Le NON censuré dans les médias, ça suffit !

Sur Internet, centralisation des signatures à l'adresse suivante :

<http://www.appeal-info-impartiale.ras.eu.org/petitions/>

A quelques semaines du référendum sur la constitution européenne, nous décidons de faire connaître le plus largement possible l'appel suivant

Citoyens et personnels des chaînes de service public participons, chacun à notre niveau, à l'information télévisée ou radio. À ce titre, nous ne pouvons plus ignorer le déroulement et le traitement à sens unique de la campagne pour le référendum du 29 mai 2005 sur nos antennes. Au sein de nos entreprises de Service Public autant que sur les chaînes privées, manque d'objectivité et matraquage pour le oui, sous prétexte de pédagogie, soulèvent de plus en plus d'indignation et contribuent à discréditer les métiers d'information que nous servons.

Nous exigeons, donc, une information équilibrée. Le NON doit dès aujourd'hui trouver toute sa place dans les médias. L'émission « Arrêt sur images » de « France 5 » du 10 avril 2005 indiquait, entre autres, que toutes chaînes confondues, le nombre d'intervenants à la télévision sur le traité constitutionnel européen entre le 1er janvier et le 31 mars 2005 était :

- pour les favorables au « NON » : 29%
- pour les favorables au « OUI » : 71%

Nous dénonçons la dérive à laquelle nous avons assisté, impuissants, avec l'émission télévisée du Président de la république sur TF1 qui durant deux heures a pu défendre le « OUI » sans même que son temps de parole ne soit pris en compte. L'absence de pluralisme, la mise en avant d'animateurs producteurs en lieu et place des journalistes, la dérive de l'info spectacle contribuent à la « désinformation », mettent en danger l'avenir de nos métiers, et aggravent le discrédit sur le journalisme.

Nous dénonçons tout autant la connivence honteuse entre le chroniqueur Alain Duhamel et Lionel Jospin, le premier servant de faire-valoir au second dans le seul but d'appeler au vote OUI.

Habituellement, le CSA intervient pour maintenir un équilibre dans les campagnes. Aujourd'hui, face à son silence, nous constatons les positions publiquement exprimées, ou sous entendues comme une évidence, par nombre de chroniqueurs, correspondants, présentateurs, ou patrons de presse qui, dans l'exercice de la profession, outrepassent leur fonction en prenant position pour le OUI.

Quant aux émissions de débat, leur déséquilibre en faveur du OUI confine à la propagande.

Jusque là dans nos métiers, et en particulier dans le Service Public, il était de coutume de vouloir taire des convictions personnelles et de s'imposer un devoir d'impartialité.

Personnels de télévision, nous n'en sommes pas moins nous aussi citoyens. A ce titre, nous tenons à affirmer que nous ne nous reconnaissons pas dans ce soutien apparemment unanime des médias à la constitution. Nous constatons en effet que le texte qu'on nous propose de voter ne garantit pas le droit à l'information :

- La banque centrale européenne n'est pas tenue de rendre publiques ses décisions (art III 190)
- Le conseil européen n'est pas tenu de rendre publiques les recommandations qu'il formule à un état en situation de déficit excessif (art III 184)
- Le conseil européen n'est pas tenu de rendre publics les projets de sanctions qu'il formule à l'égard d'un état dont la politique économique ne serait pas conforme aux grandes orientations de la politique économique de l'union (art III 179)
- « En matière de politique étrangère et de sécurité » en cas de crise, aucune garantie d'accès à l'information n'est inscrite pour les journalistes.
- Les risques d'harmonisation sociale par le bas menacent directement les statuts des personnels de télévision et des entreprises de presse, conventions collectives, clauses de consciences par exemple...
- Droits des pigistes, droits d'auteur, fiscalité, aides à la presse... risquent bien de ne pas résister au sacro-saint principe de la « concurrence libre et non faussée » (art I-3-2).
- Mise à mal de la notion même de Service Public et de son financement...

Aujourd'hui, il nous semble impossible de taire nos convictions et notre attachement à la démocratie et au traitement honnête complet et pluraliste de l'information.

Premiers signataires :

Jacques COTTA (Grand Reporteur, France 2) , Antoine DENECHERE (journaliste, Radio France) , Gabrielle LORNE (Grand reporteur, RFO) , Vincent MAILLARD (Grand Reporteur, France 2) , Pierre NICOLAS (Grand reporteur, France3) , Jean Régis RAMSAMY (Journaliste, RFO La Réunion) , Jacques RICAU (Radio France) , Jean Marc SURCIN (Grand Reporteur, France 2) , Jean François TEALDI (Grand reporteur, France3) , Lionel THOMPSON (Grand reporteur, Radio France) , Marcel TRILLAT (Grand reporteur, France2)